

Décision IG.19/16

"Projet de Décision concernant les recommandations de la 13^e réunion de la CMDD sur le tourisme durable, sur l'agriculture et sur le développement durable"

La Seizième réunion des Parties contractantes,

Réaffirmant le rôle de la CMDD dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement (SMDD),

Considérant la nécessité de renforcer la mise en œuvre du principe de participation et la prise en compte des préoccupations de long terme en s'appuyant sur une CMDD confortée par les apports de la diversité de la représentation des acteurs méditerranéens, collectivités, acteurs économiques, ONG, experts,

Reconnaissant que le rôle consultatif de la CMDD consiste à adresser des recommandations aux réunions des Parties contractantes, sur la base de l'analyse approfondie des questions de développement durable dans la région,

Rappelant le programme de travail pluriannuel de la CMDD dans lequel le tourisme et l'agriculture et le développement rural sont identifiés comme étant des thèmes prioritaires pour l'exercice biennal 2008-2009,

Rappelant aussi les recommandations pertinentes du Plan de mise en œuvre adopté au Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable ainsi que les objectifs et domaines d'action prioritaires de la SMDD,

Considérant le rôle central que le tourisme joue dans le développement des États côtiers de la Méditerranée,

Convaincue qu'un tourisme à la fois respectueux de l'environnement et résolument rentable et rémunérateur pour toutes les parties prenantes est possible en Méditerranée,

Attachée à la mise en œuvre des dispositions de la SMDD et en particulier à celles qui concernent la promotion d'un tourisme durable,

Décide de prendre note des recommandations du Groupe de travail thématique de la CMDD sur le tourisme durable, qui figurent à l'appendice I de la présente décision;

Considérant également le rôle du développement rural et de l'agriculture dans le développement des pays méditerranéens,

Reconnaissant en outre le rôle essentiel que la moyenne agriculture joue dans le développement rural,

Décide aussi de prendre note des recommandations du Groupe de travail thématique de la CMDD sur les questions agricoles et rurales, qui figurent à l'appendice II de la présente décision;

Décide de mandater le Comité directeur de la CMDD pour formuler des propositions d'adaptation en termes de composition et de mode d'action de la CMDD pour prise en considération lors de la prochaine Conférence des Parties.

Appendice I

Recommandations du Groupe de travail de la CMDD sur le tourisme durable

Considérant le rôle central du tourisme dans le développement des États côtiers de la Méditerranée et les contraintes nouvelles qui résultent d'un marché de plus en plus concurrentiel, du changement climatique annoncé, de l'élévation du coût des matières premières, et notamment des énergies fossiles, et de la crise que traverse le secteur immobilier;

Convaincue qu'un tourisme à la fois respectueux de l'environnement et résolument rentable et rémunérateur pour toutes les parties prenantes est possible en Méditerranée;

Attachée à la mise en œuvre des dispositions de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et en particulier à celles qui concernent la promotion d'un tourisme durable;

Les participants du Groupe de travail de la CMDD à l'atelier régional sur la promotion d'un tourisme durable en Méditerranée, organisé à Sophia Antipolis les 2 et 3 juillet 2008 par le Plan Bleu, recommandent aux responsables politiques des pays méditerranéens de:

- Développer au niveau national des visions à moyen et long terme précisant la place à donner au secteur du tourisme dans l'économie nationale et tenant compte autant que possible des défis globaux à relever, notamment le changement climatique et la préservation de la biodiversité;
- Recourir aux outils de planification stratégique pour mieux organiser le développement du secteur en ouvrant le débat à l'ensemble des parties prenantes concernées et en particulier aux représentants du secteur privé et de la société civile;
- Partager les analyses et approches sur le développement d'un tourisme durable dans le cadre de réunions régionales régulières regroupant les différents acteurs;
- Mettre en place au niveau national des systèmes permettant de disposer d'une information fiable, complète et comparable entre pays et à même de caractériser le secteur du tourisme et de suivre son évolution;
- Mettre un accent particulier sur l'information du public et la formation des parties prenantes en matière de promotion du tourisme durable;
- La CMDD demande également de poursuivre les travaux sur les indicateurs afin de mieux caractériser le tourisme méditerranéen et notamment ses impacts sur l'environnement et les équilibres sociaux, et de procéder à des travaux de prospective en matière de tourisme afin d'anticiper les évolutions à venir, ainsi qu'à des analyses économiques axées en particulier sur l'impact du tourisme sur l'environnement.

Appendice II

Recommandations du Groupe de travail de la CMDD sur l'agriculture et les questions rurales

Considérations générales:

La Méditerranée est une région contrastée mais pertinente pour aborder les questions agricoles et rurales;

La petite et la moyenne agricultures y jouent un rôle essentiel en milieu rural. Elles doivent aussi être mobilisées pour sécuriser les approvisionnements alimentaires locaux et nationaux du bassin méditerranéen, et les pratiques culturelles respectueuses des sols, à l'image des principes de l'agriculture de conservation, et de l'environnement doivent être encouragées;

Le développement durable doit s'appuyer sur des dynamiques territoriales à adapter selon les pays mais il n'y a pas de développement agricole sans dynamisme des territoires ruraux ni de vitalité des territoires ruraux sans relance et soutien de la production agricole. Une partie de la richesse tirée de l'agriculture doit donc bénéficier aux territoires ruraux;

Les territoires méditerranéens sont des espaces complexes assurant de multiples fonctions intégrées (productions agro-alimentaires, diversité biologique, préservation des paysages, diversité culturelle...), et impliquant de nombreuses parties prenantes. Leur caractérisation et l'établissement des conditions de leur durabilité relèvent d'analyses approfondies qui sont encore pratiquement inexistantes;

Le développement territorial doit reposer sur un processus progressif au cours duquel les différentes parties prenantes sociales apprennent à construire une vision partagée de l'avenir et à collaborer à des projets communs.

Les participants du Groupe de travail de la CMDD à leur atelier de Bari, organisé conjointement en mai 2010 par le Plan Bleu et le CIHEAM, recommandent aux Parties contractantes ce qui suit:

- Inscrire la promotion du secteur agricole et rural durable au rang de leurs priorités de développement et traduire cette priorité politique en termes budgétaires;
- Intégrer le risque climatique, la dégradation des sols et les effets de la désertification, ainsi que la gestion des écosystèmes résilients au changement climatique dans les stratégies de développement agricole et rural; anticiper, planifier et évaluer les mesures d'adaptation à mettre en œuvre à cette fin;
- Avant 2012, mettre en place un système régional d'information sur l'agriculture et le développement rural durables afin de mettre à disposition des données fiables, harmonisées et collectées régulièrement dans le temps pour pouvoir définir les politiques pertinentes;
- Engager, notamment, les travaux destinés à caractériser et quantifier la diversité des systèmes de production agricole et des exploitations qui leur sont liées, ainsi que la diversité des systèmes locaux;
- Donner aux parties prenantes de la recherche agricole et du développement rural les moyens d'élargir et de partager leurs connaissances et leurs travaux afin de proposer d'ici 2012 des mesures à même de favoriser la mobilité et les échanges entre les institutions de recherche méditerranéens;
- Inviter les parties prenantes de la recherche et des zones rurales à identifier conjointement et, en fonction de leurs compétences et responsabilités respectives, des systèmes de production agricole adossés à un système de droits de propriété, d'accès et de modalités d'usage sécurisé, respectueux de l'environnement et susceptibles d'assurer la régularité des approvisionnements alimentaires des populations méditerranéennes;

- Inventorier les projets de développement territoriaux en identifiant les arrangements adoptés pour y associer les parties prenantes locales et renforcer les jumelages et réseaux entre projets conduits dans des pays différents;
- Poursuivre et conforter à destination des agriculteurs et parties prenantes locales les formes innovantes de formation leur permettant de pleinement participer à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des opérations qui les concernent;
- Évaluer tous les deux ans les progrès enregistrés par les États côtiers de la Méditerranée au regard de la mise en œuvre du chapitre sur le développement agricole et rural durable de la SMDD; et
- Établir une plate-forme méditerranéenne d'échanges d'informations sur les processus de développement locaux initiés par les pays côtiers, en mettant l'accent sur les différents outils utilisés pour favoriser la participation effective des populations concernées à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de leurs projets locaux.